



NOTE DE SYNTHÈSE

Tirer parti des normes de durabilité volontaires pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le secteur de l'agriculture

Un guide destiné aux organisations de développement qui contribuent à la réalisation des Objectifs de développement durable

Introduction

Les inégalités des sexes systémiques et la négation de l'autonomisation des femmes persistent dans le secteur de la production agricole dans l'hémisphère Sud. Les ménages ruraux font face à d'importantes préoccupations quant à leur **sécurité alimentaire**, et les femmes et les filles sont confrontées à un accès inégal aux calories disponibles. Les travaux agricoles des femmes demeurent sous-évalués et continuent à manquer de ressources en raison de la discrimination au niveau de l'accès aux **ressources agricoles tant foncières que productives**. Les inégalités des sexes quant à l'accès à l'**éducation** au-delà de l'école primaire nuisent à l'accès équitable des femmes et des filles aux possibilités d'améliorer leur production agricole. La charge de **travail domestique non rémunéré** freine l'autonomisation des femmes hors du foyer. Des réglementations et normes culturelles liées au genre limitent la participation des femmes à la **prise de décisions et leur autonomisation** au sein d'organisations de producteurs et de travailleurs. Enfin, des **conditions de travail incertaines et précaires** font des femmes une main-d'œuvre particulièrement vulnérable au sein du secteur agricole.

Accompagnant le rapport publié en 2017 par l'IISD intitulé *Promoting Gender Equality in Foreign Agricultural Investments: Lessons from Voluntary Sustainability Standards* (Sexsmith, 2017), le présent guide en résume et actualise les données probantes et il explique la façon dont les normes de durabilité volontaires (NDV) peuvent servir d'outils pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) et cibles en matière d'égalité et d'autonomisation des femmes dans le secteur agricole. Il contient en outre des recommandations destinées aux organismes de développement qui œuvrent dans cette optique.



Le Programme 2030 contient 17 ODD qui constituent le plan d'action des États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour parvenir à la paix, à la prospérité et à la durabilité à l'échelle mondiale d'ici 2030. Chacun des 17 ODD comprend des cibles (buts à atteindre à l'égard des Objectifs auxquels chaque État membre de l'ONU s'efforcera de parvenir) et des indicateurs (mesures spécifiques de chacune des cibles qui permettent d'effectuer une analyse et une comparaison approfondies des progrès des pays et des régions). L'égalité entre les sexes (ODD 5), bien que constituant un objectif en elle-même, est transversale et nécessaire à la réalisation de tous les autres objectifs, dont la plupart comportent des cibles et indicateurs connexes à l'égalité des sexes. Les besoins et objectifs du secteur de l'agriculture ont une place de choix dans ce plan, et plus particulièrement dans l'ODD 2 : Faim « zéro », l'ODD 12 : Consommation et production responsables et dans l'ODD 15 : Vie terrestre.

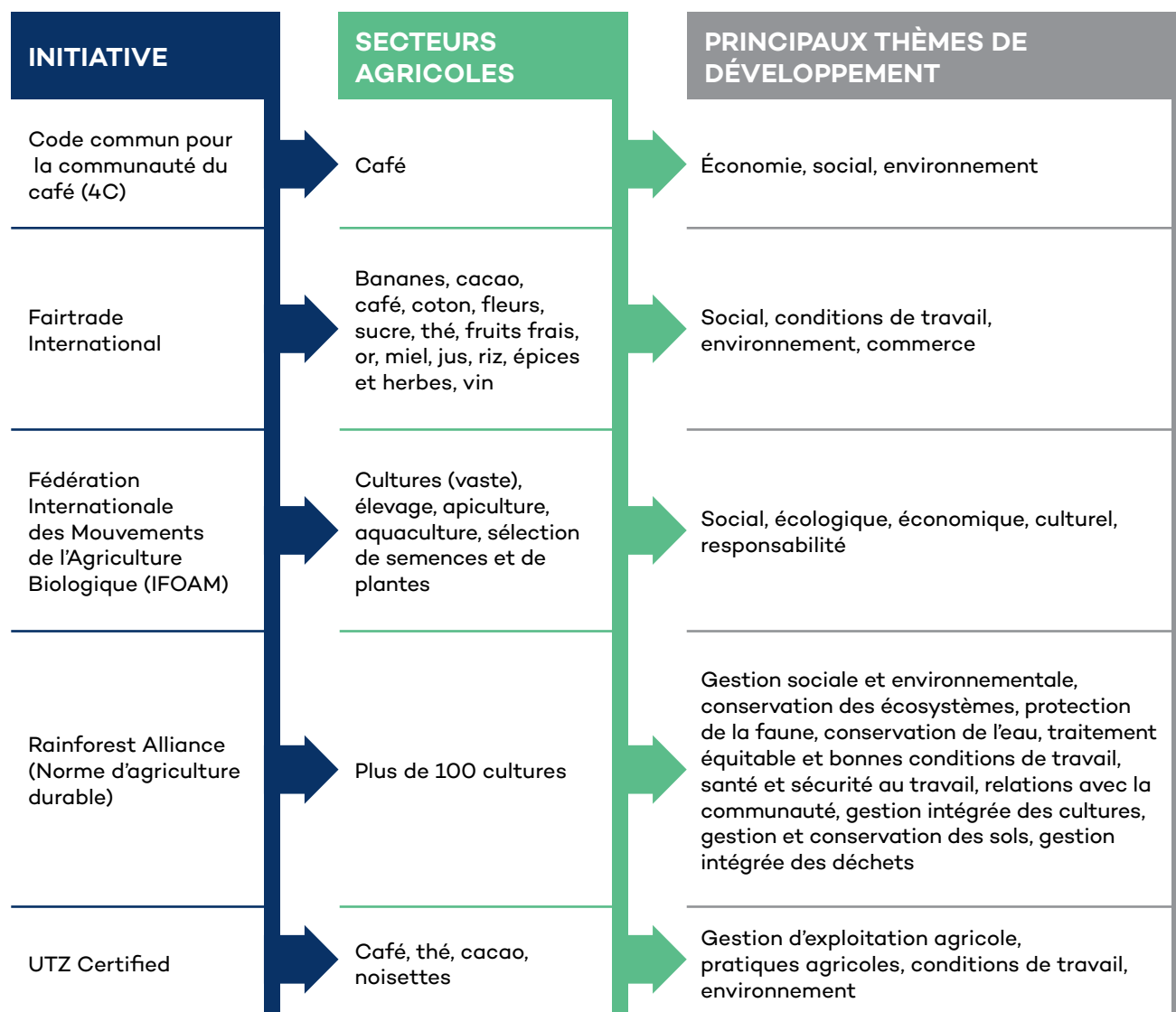
Le contenu des ODD et celui des NDV se chevauchent largement, y compris en ce qui concerne les questions de durabilité auxquelles fait face le secteur de l'agriculture¹. Les NDV dans le domaine de l'agriculture sont des initiatives privées visant à promouvoir les dimensions économique, environnementale et sociale de la durabilité en exigeant des exploitants agricoles qu'ils satisfassent à un certain nombre d'exigences minimum de rendement dans chacun de ces domaines et en leur offrant une assistance pour s'améliorer. Elles comportent généralement un processus de certification par un organisme indépendant auquel doivent se plier tant les petits exploitants agricoles que les grands exploitants qui emploient de la main-d'œuvre salariée. À ce jour, il existe 148 normes dans le secteur de l'agriculture². Dix-sept des principales NDV agricoles atteignent une valeur commerciale totale de 31,6 milliards de dollars des États-Unis (Potts et al., 2014).

Les conclusions de ce guide sont fondées sur une analyse du contenu et de l'application de cinq NDV³ fondamentales dans le secteur de l'agriculture, qui sont résumées dans la figure 1.

¹ Le Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité (UNFSS) a effectué un relevé du contenu des NDV et des objectifs liés aux 17 ODD qui a révélé un chevauchement entre les NDV et neuf ODD. Plusieurs d'entre ces derniers sont connexes à l'agriculture, y compris l'ODD 12 : Consommation et production responsables, l'ODD 15 : Vie terrestre, l'ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et l'ODD 2 : Faim « zéro ». Il a en outre relevé un chevauchement avec l'ODD 5 : Égalité entre les sexes, sur lequel se fonde le présent guide. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la réalisation du relevé, veuillez consulter <https://unfss.org/vss-and-the-sustainable-development-goals/> (uniquement en anglais).

² Selon Sustainability Map, la feuille de route affichée par le Centre du commerce international (ITC) sur son portail Web pour les normes de durabilité, les codes de conduite et les protocoles de vérification. Pour obtenir de plus amples détails, veuillez consulter le site <https://sustainabilitymap.org/>.

³ Rainforest Alliance et UTZ Certified, qui ont officiellement fusionné en janvier 2018, sont traitées séparément dans ce guide conformément aux versions les plus récemment publiées de leurs normes. Une ébauche de la nouvelle norme fusionnée, qui s'intitulera Norme d'Agriculture Durable Rainforest Alliance, devrait être diffusée en vue de consultations publiques d'ici le début 2019.



* Dans ce document, nous faisons référence à « Fair Trade » en tant que vaste mouvement de négociants et de producteurs alternatifs, et à « Fairtrade » en tant que système institutionnalisé de certification et d' étiquetage sous Fairtrade International.

Figure 1. Aperçu de cinq normes volontaires

Source : Sexsmith, 2017.

Cadre analytique pour lier le genre, les ODD et les NDV

Superposant les ODD et les cinq NDV susmentionnées, la présente recherche a déterminé l'existence de six thèmes de portée générale connexes à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans le secteur de l'agriculture. Le tableau 1 présente les obstacles à l'égalité des sexes dans le secteur de l'agriculture connexes à chacun de ces thèmes, leurs liens avec les ODD, leurs cibles et leurs indicateurs, et la façon dont les critères de certification contenus dans les NDV traitent le rendement dans chacun des domaines. Dans la colonne « Domaine de rendement », la couleur verte indique un domaine de rendement qui a spécifiquement trait au genre alors que la couleur bleue indique un domaine de rendement étroitement lié aux préoccupations en matière de genre déterminées dans le thème de portée générale malgré l'absence d'un libellé spécifique concernant le genre.





Tableau 1. Cadre analytique général pour lier le genre, les ODD et les NDV⁴

Thème de portée générale	Obstacles à l'égalité des sexes dans le secteur de l'agriculture	ODD ⁵			NDV							
		Objectifs	Cibles	Indicateurs	Domaine de rendement	4Cs	Fairtrade International		IFOAM	Rainforest Alliance	UTZ	
							Producteur	Main-d'œuvre			Groupe	Individuelle
Sécurité alimentaire des ménages	<ul style="list-style-type: none"> La responsabilité incombant aux femmes en matière d'agriculture de subsistance, d'approvisionnement alimentaire et de préparation des aliments. Les inégalités de la répartition des aliments (nutritifs) au sein des ménages. 		2.2	aucun	Droit à un salaire décent	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
Droit des femmes à accéder aux ressources agricoles productives	<ul style="list-style-type: none"> Discrimination systémique dont sont victimes les femmes quant à l'accès aux terres Difficultés pour les femmes à accéder aux facteurs de production et à obtenir des crédits Les femmes sont exclues des activités d'information et de vulgarisation Disparité entre les sexes dans le contexte de la productivité agricole. 	 	1.4	1.4.2	Respect des droits fonciers traditionnels	☑	☑	☑		☑	☑	☑
			2.3	2.3.2	Accès aux ressources productives	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
			5.a	5.a.1	Accès à la formation agricole	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
				5.a.2	Absence de discrimination à l'égard des femmes dans la formation agricole	☑		☑				




⁴ Tout écart entre l'analyse du contenu des NDV connexe au genre entre le présent guide et le rapport qu'il accompagne (Sexsmith, 2017) est dû soit à la publication de nouvelles versions des normes (c.-à-d., le Standard du Commerce Equitable Fairtrade pour les organisations dépendant d'une main-d'œuvre salariée et la Norme d'Agriculture Durable, de Rainforest Alliance), soit au regroupement ou à la reformulation des catégories analytiques, soit dans de rares cas, à une interprétation plus souple des critères.

⁵ Pour obtenir de plus amples renseignements concernant les ODD, veuillez consulter <https://sustainabledevelopment.un.org/sdgs>



Thème de portée générale	Obstacles à l'égalité des sexes dans le secteur de l'agriculture	ODD ⁵			NDV							
		Objectifs	Cibles	Indicateurs	Domaine de rendement	4Cs	Fairtrade International		IFOAM	Rainforest Alliance	UTZ	
							Producteur	Main-d'œuvre			Groupe	Individuelle
Égalité des sexes face à l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> Légalité des sexes pour l'enseignement primaire s'améliore, mais l'enseignement secondaire et postsecondaire est encore à la traîne Inégalités multidimensionnelles persistantes entre les femmes et les hommes quant à l'alphabétisation des adultes et à l'éducation de base Productivité agricole réduite des femmes en raison de leur niveau d'études moins élevé et de leur accès limité aux facteurs de production. 		4.1	4.1.1	Élimine les pires formes de travail des enfants	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑
			4.2	4.2.1								
			4.3	4.2.2	Possibilités d'éducation pour les adultes	4.4	4.2.2	☑	☑	☑	☑	☑
4.5	4.3.1											
4.6	4.5.1											
4.7	4.6.1	Possibilités d'éducation pour les femmes	4.7	4.6.1	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑	
4.a	4.7.1											
4.a.1	4.a.1											
Travail domestique non rémunéré	<ul style="list-style-type: none"> Les femmes consacrent considérablement plus de temps aux soins prodigués aux enfants et aux membres de la famille âgés ou malades et aux travaux domestiques. Mobilité limitée des femmes hors du foyer Inégalités des sexes quant aux responsabilités domestiques implantées depuis l'enfance. 		5.2	5.4.1	Accès aux services de garde d'enfants pour les travailleurs	☑	☑	☑	☑	☑	☑	☑



Thème de portée générale	Obstacles à l'égalité des sexes dans le secteur de l'agriculture	ODD ⁵			NDV								
		Objectifs	Cibles	Indicateurs	Domaine de rendement	4Cs	Fairtrade International		IFOAM	Rainforest Alliance	UTZ		
							Producteur	Main-d'œuvre			Groupe	Individuelle	
La prise de décisions par les femmes et leur autonomisation	<ul style="list-style-type: none"> Discrimination systémique à l'encontre des femmes Normes patriarcales touchant la vie à de multiples niveaux Participation limitée des femmes aux groupes agricoles Exclusion des femmes des rôles de leadership. 	 	5.1 5.5 5.b 5.c 10.2.10.3	5.1.1 5.5.1 5.5.2 5.c.1 10.2.1	Politique de non-discrimination à l'égard des femmes		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Travail décent pour les femmes	<ul style="list-style-type: none"> Le travail des femmes dans l'agriculture de subsistance est sous-estimé et sous-évalué. La participation des femmes aux travaux agricoles contractuels est limitée. Les conditions de travail de la main-d'œuvre agricole salariée féminine sont précaires et dangereuses, et le travail est mal rémunéré. 		8.3 8.5 8.7 8.8	8.3.1 8.5.1 8.5.2 8.7.1 8.8.1 8.8.2	Congé de maternité Pauses et horaires souples pour les mères qui allaitent Aucune tolérance à l'égard du harcèlement sexuel Interdiction faite aux femmes enceintes ou qui allaitent de participer à des tâches dangereuses Séparation des lieux d'aisance ou de repos pour les femmes et les hommes sur le lieu de travail		✓	✓		✓	✓	✓	✓



Tirer parti des normes de durabilité volontaires pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : résumé des conclusions

Comme le démontre le cadre analytique illustré par le tableau 1, il existe des liens considérables et importants entre les principaux enjeux en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans le secteur de l'agriculture, les ODD et les domaines de rendement des NDV. Ces liens établissent que les NDV recèlent le potentiel de faire des apports importants à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans le secteur de l'agriculture en raison de leur influence sur la façon dont les critères et procédures de certification qu'ils contiennent sont mis en œuvre auprès des producteurs et communautés agricoles. Par conséquent, une analyse de la relation entre les normes et l'égalité des sexes s'impose à deux niveaux, soit l'efficacité de la norme pour intégrer le genre dans ses critères de certification, et les effets de l'application de leur conception au moyen d'activités et d'interventions spécifiques des organes de certification, des producteurs individuels ou en groupes, et des organisations qui collaborent avec eux et les aident.

Les paragraphes suivants résument les conclusions portant sur les façons dont les NDV peuvent être utilisées pour faire des apports positifs à l'égalité des sexes (vert), peuvent promouvoir l'égalité des sexes en fonction de certaines conditions (jaune), et risquent d'exacerber les inégalités des sexes si elles sont mises en œuvre sans tenir compte de la dynamique locale en matière de genre (rouge).

Sécurité alimentaire des ménages

La sécurité alimentaire est une question multidimensionnelle connexe au revenu et à la pauvreté, à l'accès aux ressources productives, à la discrimination à l'égard des femmes et à la santé. Il existe une forte corrélation entre l'égalité des sexes et la sécurité alimentaire des ménages. Cette relation est liée aux rôles des femmes dans la production agricole de subsistance et dans la préparation des aliments pour la famille, ainsi qu'à l'accès des femmes et des filles à des aliments nutritifs. Bien que la sécurité alimentaire des ménages ne soit pas un critère explicite pour les NDV, il existe des éléments sur lesquels fonder l'affirmation selon laquelle ces dernières peuvent contribuer indirectement à la sécurité alimentaire des ménages et à l'égalité des sexes quant à l'accès à la nourriture de deux façons, soit en permettant une sécurité alimentaire découlant de pratiques durables de production qui contribuent à un régime alimentaire diversifié et nutritif, et en pouvant contribuer à des revenus plus élevés générés par la certification. Ces deux avantages ont plus de chances de survenir lorsque les femmes contrôlent une source de revenu. Toutefois, la certification vise généralement une forme de culture commerciale qui peut nuire à l'agriculture de subsistance des femmes étant donné que les cultures commerciales sont largement le fait des hommes. Dans ces cas, la sécurité alimentaire des ménages pourrait être mise en péril lorsque les terres sont utilisées en priorités pour les cultures commerciales plutôt que confiées aux femmes pour la production d'aliments de subsistance.

Les pratiques durables de production peuvent fréquemment contribuer à un régime alimentaire diversifié et nutritif.

Lorsque la certification conduit à des revenus accrus, elle peut contribuer à la sécurité alimentaire, particulièrement lorsque les femmes contrôlent une source de revenus.

La culture commerciale certifiée peut nuire à l'agriculture de subsistance des femmes et recèle le risque de nuire à la sécurité alimentaire des ménages.



Droit des femmes à accéder aux ressources agricoles productives

À l'échelle mondiale, les femmes possèdent ce que l'on estime être 12,8 % des terres agricoles (ONU-Femmes, 2018). Toutes les protections existantes prévues à l'égard de la propriété foncière et des héritages fonciers des femmes par les régimes juridiques officiels sont fréquemment sapées par les coutumes locales officieuses qui interdisent aux femmes, ou limitent leurs possibilités, de posséder des terres ou de percevoir un revenu tiré du travail réalisé sur ces terres ou les deux (consulter Sexsmith, 2017). Les droits de propriété foncière incertains des femmes limitent constamment leur capacité à obtenir des crédits, à accéder aux améliorations de la production telles que l'irrigation ou les technologies qui facilitent le travail, et à recevoir des renseignements concernant les améliorations de la production fournis par des vulgarisateurs, des organisations non gouvernementales et des instances de certification. Les soutiens financiers découlant de la certification, tels que le préfinancement ou les primes, peuvent contribuer à l'accès des femmes aux facteurs de production et aux crédits lorsque les coopératives de producteurs soutiennent ces mesures. Cependant, la certification ne favorise pas directement les droits fonciers des femmes, bien qu'elle puisse, indirectement, contribuer à l'octroi aux femmes de droits fonciers temporaires lorsque les hommes ont émigré et que le processus de certification exige la présence d'un propriétaire terrien. La certification a parfois renforcé les différences entre les femmes et les hommes quant à l'accès à l'information et à la formation connexes à la production, sauf si des activités de sensibilisation visent spécifiquement les femmes. Enfin, les normes peuvent promouvoir la participation des femmes à une agriculture respectueuse du climat à condition que soient offertes des possibilités équitables de participer à la formation connexe.

Les soutiens financiers découlant de la certification peuvent contribuer à l'accès des femmes aux facteurs de production et aux crédits lorsque les coopératives de producteurs soutiennent ces mesures.

La certification ne favorise pas directement les droits fonciers des femmes, bien qu'elle puisse, indirectement, contribuer à l'octroi aux femmes de droits fonciers temporaires lorsque les hommes ont émigré et que le processus de certification exige la présence d'un propriétaire terrien.

La certification peut renforcer les différences entre les femmes et les hommes quant à l'accès à l'information et à la formation connexes à la production, sauf si des activités de sensibilisation des femmes sont entreprises.

La certification peut promouvoir la participation des femmes à une agriculture respectueuse du climat si l'on fournit des possibilités équitables de participer à la formation concernant la production.

Égalité des sexes face à l'éducation

Alors que les différences entre les sexes quant à l'inscription à l'école primaire ont été majoritairement éradiquées à l'échelle mondiale, sauf en ce qui concerne certains groupes autochtones (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO], 2011), les inégalités entre filles et garçons pourraient persister dans les niveaux secondaires et supérieurs d'éducation en raison des responsabilités domestiques, de la qualité de l'éducation disponible localement et des normes liées au genre connexes aux décisions portant sur qui va poursuivre ses études ou pas. Ces inégalités tendent à être multidimensionnelles, c'est-à-dire que des facteurs tels que le fait d'être une femme plus âgée, d'appartenir à un groupe parlant une langue indigène et d'être pauvre créent, à l'égard de l'accès des

Les normes favorisent la présence des enfants à l'école au moyen de l'interdiction du travail des enfants.

Les normes favorisent de façon égale l'éducation des filles et des garçons.



femmes à l'éducation, des désavantages supplémentaires exacerbés. Les normes favorisent la présence des enfants à l'école au moyen de l'interdiction du travail des enfants et favorisent de façon égale l'éducation des filles et des garçons.

Travail domestique non rémunéré effectué par les femmes

Dans la plupart des sociétés, c'est aux femmes qu'incombe le travail domestique, qui inclut la préparation des aliments, le ménage et les soins prodigués aux enfants et aux personnes âgées. Elles consacrent en moyenne 2,6 fois plus d'heures que les hommes à s'acquitter de ces tâches (cité dans ONU-Femmes, 2018). Les femmes qui vivent en milieu rural sont confrontées à des obstacles uniques en leur genre pour effectuer le travail domestique sans rémunération, car elles risquent plus de se trouver dans des contextes dans lesquels les revenus sont faibles et l'accès à l'énergie, à l'eau et aux arrangements pour les soins est plus difficile. Il s'ensuit que ces responsabilités domestiques tendent à constituer un obstacle important à leur participation à toute activité hors de la maison qui pourrait améliorer leur subsistance fondée sur l'agriculture, y compris la production et le travail rémunéré, les activités de formation et la participation à la vie d'entités décisionnaires telles que des coopératives de producteurs ou de travailleurs (cité dans ONU-Femmes, 2018). La certification peut alléger certaines des tâches des femmes en matière de travail domestique grâce à un soutien financier à l'égard des investissements qui permettent d'éviter certaines tâches. Cependant, la certification interdit le travail des enfants, parfois même lorsque leur présence dans les champs aux côtés de leurs parents relève d'une tradition culturelle. Cette exigence peut présenter des obstacles au travail agricole pour les femmes sans autre moyen de faire garder leurs enfants. Dans les situations de travail rémunéré, ce problème peut être réglé lorsque la norme veille à ce qu'un service de garde d'enfant adéquat soit fourni sur la plantation.

La certification peut alléger certaines des tâches des femmes en matière de travail domestique grâce à un soutien financier à l'égard des investissements qui permettent d'éviter certaines tâches.

La certification interdit le travail des enfants et peut par conséquent constituer un obstacle au travail agricole des femmes dans leurs propres champs ou contre rémunération à moins que la norme ne garantisse que des services de garde d'enfants adéquats soient fournis.

La prise de décisions par les femmes et leur autonomisation

Les systèmes, pratiques et comportements tant officiels qu'officieux, qui opèrent une discrimination à l'égard des femmes sont profondément ancrés dans un grand nombre de sociétés. Ces exclusions officielles sont étayées par des pratiques culturelles courantes qui normalisent la subordination des femmes aux hommes. Les femmes sont sous-représentées dans les postes de direction des coopératives de producteurs et des groupes de travailleurs agricoles, et lorsqu'elles sont incluses, elles ne possèdent pas toujours la formation et la capacité nécessaires pour régler la question des inégalités des sexes dans leurs organisations (FAO, 2011). La certification peut favoriser la participation des femmes à des domaines de prise de décisions au sein du ménage traditionnellement réservés aux hommes et à la prise de décisions au sein de groupes de

La certification peut favoriser les rôles des femmes dans le processus de production et dans les activités communautaires, ce qui a fréquemment contribué à leur participation dans des domaines de prise de décisions au sein du ménage traditionnellement réservés aux hommes.

Les avantages obtenus par les femmes dans le domaine de la prise de décisions au sein du ménage pourraient exiger des efforts supplémentaires de formation dans le domaine de l'égalité des sexes.



producteurs et de travailleurs si une formation est fournie en matière d'égalité des sexes. Cependant, il peut s'avérer difficile de modifier les formes traditionnelles de prise de décisions, particulièrement dans des sociétés profondément patriarcales, ce qui est fréquemment le cas des groupes de producteurs et de travailleurs agricoles. Au pire, les normes peuvent exacerber la dominance masculine dans la prise de décisions au sein du foyer lorsque les hommes conservent le contrôle de la source de revenus découlant du produit certifié ou en absence de formation sur l'égalité des sexes pour accompagner les changements sociaux et économiques suscités par la certification. En outre, cette dernière pourrait orienter les investissements favorables au développement vers les activités non commerciales des femmes, freinant par inadvertance leur autonomisation économique.

Dans les sociétés profondément patriarcales, la certification n'aura probablement aucune incidence sur l'autonomisation des femmes au sein du ménage, ou pire, elle pourrait renforcer les normes sociales patriarcales.

La certification peut contribuer à l'égalité des sexes dans le domaine de la prise de décisions au sein de groupes de producteurs et de travailleurs, particulièrement lorsqu'une formation dans le domaine de l'égalité des sexes est dispensée.

Les normes patriarcales compliquent la promotion de l'autonomisation des femmes au sein de groupes de producteurs et de travailleurs, et dans le pire des cas, peuvent se trouver renforcées si la certification favorise la domination des hommes dans le domaine de la prise de décisions.

La certification pourrait orienter les investissements favorables au développement vers les activités non commerciales des femmes, freinant par inadvertance leur autonomisation économique.

Travail décent pour les femmes

Les femmes constituent ce que l'on estime être 43 % de la main-d'œuvre agricole, allant de 20 % en Amérique latine à environ 50 % en Afrique subsaharienne (FAO, 2011). Celles qui vivent en milieu rural consacrent au moins 30 %, et jusqu'à 80 %, de leur temps à des travaux agricoles en fonction des pays et des contextes. Les femmes jouent des rôles divers et aux aspects multiples dans les travaux agricoles, y compris en tant que productrices dans l'agriculture de subsistance, travailleuses dans des systèmes de sous-traitance et salariées agricoles (FAO, 2011).

La certification encourage les conditions de travail décentes pour les femmes qui font partie de la main-d'œuvre salariée, car elle exige une conformité avec les critères de certification qui excèdent ceux des lois nationales. En outre, elle améliore fréquemment la sécurité au travail et les conditions sanitaires connexes aux besoins particuliers des travailleuses. Toutefois, la certification implique plus de travail pour satisfaire aux critères connexes à la qualité des récoltes et à la durabilité environnementale. Ce travail a souvent été fourni par les femmes en tant que travailleuses non rémunérées faisant partie de la famille. Du coup, cela a accru leur charge de travail sans aucune rémunération ou reconnaissance, sauf si elles sont incluses dans la prise de décisions quant à la production.

La certification encourage les conditions décentes de travail pour les femmes qui font partie de la main-d'œuvre salariée, car elle exige une conformité avec les critères pour obtenir la certification qui excèdent ceux des lois nationales.

La certification améliore fréquemment la sécurité au travail et les conditions sanitaires connexes aux besoins particuliers des travailleuses.


La certification implique plus de travail pour satisfaire aux critères connexes à la qualité des récoltes et à la durabilité environnementale. Ce travail a souvent été fourni par les femmes en tant que travailleuses non rémunérées faisant partie de la famille. Du coup, cela a accru leur charge de travail sans aucune rémunération ou reconnaissance, sauf si elles sont incluses dans la prise de décisions quant à la production.



Recommandations destinées aux organismes de développement pour tirer parti des NDV afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Issu des conclusions ci-dessus, le tableau 2 résume les recommandations destinées aux organismes de développement, qui œuvrent pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le secteur agricole, et qui sont présentées plus en détails dans le guide complet. Le tableau fait un lien entre chacune des recommandations et le thème de portée générale et les ODD auxquels elles aideront à parvenir. Il sera essentiel de contrôler de façon constante la mise en œuvre de ces recommandations pour pouvoir faire un apport durable à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

Tableau 2. Recommandations

Thème de portée générale en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans le secteur agricole	ODD	Recommandations
Sécurité alimentaire des ménages		<p>Promouvoir les cultures vivrières des femmes et les cultures nutritives pour la culture intercalaire, l'ombrage et autres pratiques de production durable.</p> <p>Utiliser des approches sexotransformatrices pour encourager la prise de décisions de nature financière par les femmes au sein du ménage.</p> <p>Réaliser une évaluation des incidences pour les femmes et les hommes de l'introduction ou du renforcement de la culture commerciale avant d'effectuer la promotion de la certification.</p>
Droit des femmes à accéder aux ressources agricoles productives	  	<p>Promouvoir et appuyer des droits fonciers plus stables et mieux garantis pour les femmes.</p> <p>Les organismes de développement fournissant des services de vulgarisation (formation agricole) devraient former des conseillères agricoles lorsque ces services s'adressent aux femmes et avoir recours à elles.</p> <p>Promouvoir les droits des femmes à accéder aux ressources agricoles productives dans les projets et interventions axés sur l'autonomisation des femmes.</p> <p>Apporter un soutien et une formation aux productrices au sujet de l'adaptation aux changements climatiques et de l'agriculture intelligente face au climat.</p>
Égalité des sexes face à l'éducation		<p>Documenter la compréhension des pratiques culturelles locales concernant le travail des enfants dans le secteur de l'agriculture et travailler pour la promouvoir.</p> <p>Élaborer et appuyer des initiatives pour l'alphabétisation des femmes.</p> <p>Prôner l'importance de l'éducation des filles, de l'école élémentaire aux études universitaires poussées.</p>



Thème de portée générale en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans le secteur agricole	ODD	Recommandations
Travail domestique non rémunéré effectué par les femmes		<p>Mettre en œuvre une approche sexotransformatrice qui souligne, tant auprès des femmes que des hommes, l'importance de la coopération en tant que famille.</p> <p>Concevoir et mettre en œuvre des projets qui soutiennent la capacité des femmes à choisir de participer à des travaux agricoles produisant des revenus.</p> <p>Fournir un service de garde d'enfants pendant toute formation connexe à la production.</p>
La prise de décisions par les femmes et leur autonomisation	 	<p>Fournir des formations aux femmes pour qu'elles puissent obtenir la certification, et fournir des services de garde d'enfants.</p> <p>Lorsqu'une formation spécifiquement destinée aux femmes est fournie, encourager les activités axées sur la production et les aspects commerciaux de l'agriculture.</p> <p>Fournir une formation et des ressources aux coopératives de producteurs, aux exploitations agricoles et aux organisations de travailleurs pour les aider à satisfaire aux critères connexes à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes énoncés dans les NDV.</p> <p>Exiger la participation et la représentation des femmes égales à celles des hommes dans tout processus de prise de décisions connexe aux activités liées au développement.</p> <p>Effectuer des recherches auprès des femmes locales pour comprendre ce que l'autonomisation signifie pour elles.</p> <p>Appuyer les projets de commercialisation dirigés par les femmes.</p>
Travail décent pour les femmes		<p>Promouvoir l'adoption des NDV dans les exploitations agricoles utilisant une main-d'œuvre salariée pour améliorer les conditions de travail.</p> <p>Fournir une formation aux femmes et aux hommes qui favorise l'accès des femmes à des emplois mieux payés assortis de plus grandes responsabilités quant à la prise de décisions.</p> <p>Travailler avec les femmes et les hommes pour comprendre la division du travail agricole.</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre une formation régulière en matière d'égalité des sexes destinés aux femmes et aux hommes à tous les échelons de l'effectif.</p>



Références

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2011). *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : le rôle des femmes dans l'agriculture*. Rome : FAO. Consulté sur <http://www.fao.org/docrep/013/i2050f/i2050f.pdf>

Potts, J., Lynch, M., Wilkings, A. Huppé, G., Cunningham, M., & Voora, V. (2014). *The state of sustainability initiatives review 2014: Standards and the green economy*. Winnipeg: IISD. Consulté sur https://www.iisd.org/pdf/2014/ssi_2014.pdf

Sexsmith, K. (2017). *Promoting gender equality in foreign agricultural investments: Lessons from voluntary sustainability standards*. Winnipeg: IISD. Consulté sur <https://www.iisd.org/sites/default/files/publications/promoting-gender-equality-foreign-agricultural-investments.pdf>

Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité (UNFSS). (2018). Voluntary sustainability standards, trade and sustainable development. UNFSS. Consulté sur <https://unfss.org/wp-content/uploads/2018/09/UNFSS-3rd-Flagship-Report-FINAL-for-upload-1.pdf>

ONU-Femmes. (2018). *Traduire les promesses en actions : l'égalité des sexes dans le programme de développement durable à l'horizon 2030*. Consulté sur <http://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2018/sdg-report-gender-equality-in-the-2030-agenda-for-sustainable-development-2018-fr.pdf?la=en&vs=4332>



Liste des normes de durabilité volontaires consultées

Association 4C. (Avril 2015) 4C Code of conduct. Version 2.0. Consulté sur https://www.globalcoffeeplatform.org/assets/files/Documents/New-Code-of-Conduct/4C_Code-of-Conduct_2.0.pdf. (Code de conduite 4C. Version 1.3. Consulté sur https://www.sustainabilityexchange.info/filesagri/4CDoc_001a_Code_of_Conduct_v1.3_fr.pdf cette version est antérieure à la version mise à jour consultée par l'auteure dont il n'existe pas de traduction.)

Fairtrade International. (Janvier 2018). Standard du Commerce Equitable

Fairtrade pour les organisations dépendant d'une main-d'œuvre salariée (Version 15.01.2014_v1.5). Consulté sur https://www.fairtrade.net/fileadmin/user_upload/content/2009/standards/documents/generic-standards/HL_FR.pdf

Fairtrade International. (Janvier 2018). Standard du Commerce

Equitable Fairtrade pour les organisations de petits producteurs (Version 01.05.2011_v1.5). Consulté sur https://www.fairtrade.net/fileadmin/user_upload/content/2009/standards/documents/SPO_FR.pdf

Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM). (Décembre 2013). *IFOAM Standard and Best Practice Guideline for Agriculture and Value Chains* (Version 1.0). Consulté sur https://www.ifoam.bio/sites/default/files/best_practice_guideline_v1.0.pdf

Rainforest Alliance. (Juillet 2017). Norme pour l'agriculture durable concernant la production agricole et bovine des exploitations et des groupes de producteurs. Version 1.2. Consulté sur https://www.rainforest-alliance.org/business/wp-content/uploads/2017/11/03_rainforest-alliance-sustainable-agriculture-standard_en.pdf

UTZ Certified. (Février 2017). *Code principal de conduite pour certification de groupes et multi-groupes* (Version 1.1). Consulté sur <https://utz.org/language-landingpage/french/>

UTZ Certified. (Février 2017). *Code principal de conduite pour certification individuelle et multisite*. Version 1.1. Consulté sur <https://utz.org/language-landingpage/french/>

© 2019 The International Institute for Sustainable Development
Publié par l'International Institute for Sustainable Development

INTERNATIONAL INSTITUTE FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT

L'Institut international du développement durable (IISD) est un groupe de réflexion indépendant qui étudie des solutions durables aux problèmes du XXI^e siècle. Notre mission est de promouvoir le développement humain et la durabilité environnementale. Pour cela, nous effectuons un travail de recherche, d'analyse et d'obtention de connaissances qui soutient l'élaboration de politiques saines. Notre vision globale nous permet d'aborder les causes profondes de certains des grands problèmes auxquels notre planète est confrontée aujourd'hui : la destruction de l'environnement, l'exclusion sociale, les lois et les règles économiques injustes, le changement climatique. L'équipe de l'IISD, qui représente plus de 120 personnes, plus de 50 associés et une centaine de consultants, vient du monde entier et de secteurs très différents. Notre travail a un impact sur la vie des habitants de près de 100 pays. Avec une démarche autant scientifique que stratégique, l'IISD apporte le savoir nécessaire à l'action.

L'IISD est enregistré en tant qu'organisme de bienfaisance au Canada et a le statut 501 (c) (3) aux États-Unis. L'IISD bénéficie de subventions de fonctionnement de la province du Manitoba. L'Institut reçoit également des financements de plusieurs gouvernements en dehors du Canada, et de plusieurs agences des Nations Unies, des fondations, des acteurs du secteur privé et des particuliers.

STATE OF SUSTAINABILITY INITIATIVES

Le projet *State of Sustainability Initiatives* (SSI) est un projet international sur la transparence et le renforcement des capacités qui vise à améliorer la planification stratégique et les résultats du développement durable connexes aux NDV en offrant des renseignements approfondis, crédibles et fondés sur les besoins concernant leurs caractéristiques, leur rendement sur le marché et leurs possibles apports pour répondre aux difficultés de développement. Il fournit aux décideurs de la chaîne d'approvisionnement et aux gouvernements les données et les analyses nécessaires pour comprendre le monde de plus en plus complexe des normes de durabilité. L'équipe du projet SSI travaille en proche collaboration avec un vaste éventail de fournisseurs de données actifs dans ce secteur tout en maintenant son objectivité et son indépendance dans le cadre de la production d'analyses et de recommandations.

Head Office

111 Lombard Avenue, Suite 325
Winnipeg, Manitoba
Canada R3B 0T4

Tel: +1 (204) 958-7700

Website: www.iisd.org

Twitter: @IISD_news



This research was conducted with funding from the International Development Research Centre (IDRC).